

Votre contact

Cynthia TAIEB

Cyderal Finance

01 82 83 00 98

contact@cyderal-finance.com



CYDERAL FINANCE



DER

Document d'Entrée en Relation

2025

Document type établi pour votre client

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

INTRODUCTION

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé. Vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants : ce document a pour objet de vous apporter toute l'information nécessaire sur les conditions dans lesquelles Cyderal Finance exerce ses activités.

Vous y trouverez notamment les informations réglementaires préconisées par LA COMPAGNIE CIF, association professionnelle agréée par l'AMF, et par LA COMPAGNIE IAS et LA COMPAGNIE IOBSP, associations agréées par l'ACPR, dont la société est adhérente.

VOTRE CONTACT

TAIEB Cynthia

38 rue des Mathurins
75008 Paris

Téléphone : **01 82 83 00 98**

Email : **contact@cyderal-finance.com**

INFORMATIONS

Cyderal Finance

SASU au capital social de 1000 €
SIREN 977 601 095 au RCS de Paris
38 rue des Mathurins
75008 Paris

www.cyderal-finance.com

La société **Cyderal Finance** est enregistrée auprès de l'ORIAS sous le numéro **23005977** (qui peut être consulté sur le site www.orias.fr) en qualité de : CIF, IAS, MIOBSP.

Conseiller en investissements financiers

Dans l'exercice de l'activité de **Conseiller en Investissements Financiers (CIF)**, Cyderal Finance fournit des conseils en investissement de manière non indépendante.

Le conseil en investissement non indépendant, repose sur **une analyse diversifiée de manière restreinte** des instruments ou services financiers disponibles sur le marché, et sans pour autant se limiter aux instruments ou services des entités partenaires.

L'autorité de contrôle pour l'activité CIF est :

L'Autorité des Marchés Financiers

17 Place de la Bourse

75 082 PARIS Cedex 02

<http://www.amf-france.org/>

N° ORIAS : N°23005977

Responsabilité civile professionnelle

Activité couverte :

Conseil en Investissements Financiers / CIF (ART.L.541-1 SVT CMF)

Montant de la garantie : 1.500.000 € par sinistre et par an

Franchise générale y compris frais de défense civile : 4000 € par sinistre

Dont pour la commercialisation d'opération de défiscalisation Girardin : 750 000 € par sinistre et par an - Franchise particulière y compris frais de défense civile : 12.000 € par sinistre

ASSURANCE

Courtier

Cyderal Finance est **Intermédiaire en Assurance (IAS)** en qualité de courtier en assurance de **catégorie B**, non soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurances.

Sur simple demande, le nom de ces entreprises partenaires peut être communiqué.

Dans le cadre de cette activité, la société n'est **pas autorisée à encaisser des fonds** destinés à un assuré ou à une compagnie d'assurances.

La prestation est fournie sur la base d'un conseil approprié permettant de conseiller le produit le plus adapté aux besoins du client, et le formaliser au sein d'un rapport d'adéquation (**Conseil de Niveau 1**).

L'autorité de contrôle des activités IAS est :

L'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACPR)

4 place de Budapest

Direction du Contrôle des Pratiques Commerciales

75436 PARIS Cedex 9

<http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

N° ORIAS : N°23005977

Responsabilité civile professionnelle

Activité couverte :

Courtage d'Assurances de Personnes (sans encaissement de fonds de tiers) – Mandat d'arbitrage sur contrats d'assurance-vie

Montant de la Garantie : 2.000.000 € par sinistre et par an

Franchise y compris Frais de Défense Civile : 4000 € par sinistre

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
COURTAGE D'ASSURANCES DE PERSONNES (SANS ENCAISSEMENT DE FONDS DE TIERS)	115 000€	115 000€

FINANCEMENT

Mandataire d'intermédiaire en opération de banque et en service de paiements (MIOBSP)

Cyderal Finance est **Intermédiaire en Opération de Banque et Services de Paiement (IOBSP)** en qualité de "Mandataire non exclusif".

Cyderal Finance agit pour le compte de **MonEmprunt.Com** dont le siège social se situe Bâtiment Equinoxe, 1 rue Robert Duvivier, 35000 Rennes et dont le numéro d'immatriculation est 821 207 081 au RCS de Rennes.

Dans le cadre de cette activité, Cyderal Finance n'est **pas autorisée à encaisser des fonds destinés à un client ou à un établissement de crédit.**

Informations spécifiques portant sur le service de conseil de crédits immobiliers

Cyderal Finance propose un service de conseil portant sur des **contrats de crédits immobiliers**. Dans le cadre de ce service, notre recommandation porte sur **une large gamme de contrats de crédit** disponibles sur le marché (conseil indépendant).

Cela signifie que, pour vous conseiller, Cyderal Finance met tout en œuvre pour se fonder sur un nombre suffisamment important de contrats de crédit disponibles sur le marché pour les intermédiaires agissant en vertu d'un mandat délivré par un client (Article L519-1-1 du code monétaire et financier).

L'autorité de contrôle des activités IOBSP est :

L'ACPR
4 place de Budapest
Direction du Contrôle des Pratiques Commerciales
75436 PARIS Cedex 9

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

N° ORIAS : N°23005977

Responsabilité civile professionnelle

Activité couverte :

Intermédiation en opérations de Banque et en Services de Paiement sans Fonds confiés (IOBSP)

Montant de la Garantie : 1.500.000 € par sinistre et par an

Franchise générale y compris Frais de défense civile : 20% par sinistre (maxi 4000 €)

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
IOBSP SANS FONDS CONFIES	115 000€	115 000€

Agent immobilier

Cyderal Finance est titulaire de la **carte professionnelle n° CPI 7501 2023 000 000 561** délivrée par la **Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Île-de-France**, activité pour laquelle la société ne peut percevoir aucun fonds, effet ou valeur.

Responsabilité civile professionnelle

Activité couverte :

Agent Immobilier (Sans Maniement et Sans Détention de Fonds)

Montant de la garantie : 1.500.000 € par sinistre et par an

Franchise générale y compris frais de défense civile : 4000 € par sinistre

Dont pour la commercialisation d'opération de défiscalisation Girardin : 750 000 € par sinistre et par an – Franchise particulière y compris frais de défense civile : 12.000 € par sinistre

L'autorité de contrôle de l'activité immobilière est :

La DGCCRF

La Direction Générale de la concurrence, consommation et de la répression des fraudes,
56 boulevard Vincent Auriol, Télédock 042,
75013 Paris Cedex 13

Garanties financières

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
AGENT OU INTERMEDIAIRE IMMOBILIER (SANS MANIEMENT ET SANS DETENTION DE FONDS)	110 000€	110 000€

MÉDIATEURS

Pour les activités CIF, IAS, IOBSP, IMMO :

- CNPM Médiation Consommation
27 avenue de la Libération
42400 Saint Chamond
Tél. : 09 88 30 27 72
contact-admin@cnpm-mediation-consommation.eu
<https://www.cnpm-mediation-consommation.eu/>

En second lieu, spécialement pour l'activité de CIF :

- Le Médiateur de l'AMF (instruments financiers et services d'investissements) :
Autorité des Marchés Financiers
17, Place de la Bourse
75 082 Paris Cedex 02
<http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Presentation.html>

En cas d'échec de la médiation, vous aurez la possibilité en dernier recours, de saisir le tribunal relevant de la juridiction compétente qui pourra statuer sur tout litige.

RÉMUNÉRATION

La rémunération pourra se faire sous forme de **rétrocessions de commissions** et/ou d'autres **avantages monétaires ou non monétaires** perçus ou reçus de la part de partenaires de Cyderal Finance, cumulés éventuellement à ses honoraires.

Cette rémunération est justifiée par une amélioration de la qualité de la prestation et dans l'objectif d'agir au mieux de vos intérêts.

La nature du conseil ainsi que les contours de la rémunération vous seront communiqués de manière plus précise, le cas échéant, au sein d'une **lettre de mission** (CIF) **ou d'un rapport d'adéquation** détaillé (IAS).

MÉTHODES DE COMMUNICATION

Les moyens de communication utilisés seront les suivants :

- Par courrier, au siège de Cyderal Finance (38 rue des Mathurins 75008 Paris)
- Par tout autre support durable (e-mail, site internet dédié, etc...) dès lors que le client aura opté formellement, par le biais de la lettre de mission ou du mandat de conseil, pour la fourniture des informations sur cet autre support et que ce même support se révélera adapté au contexte dans lequel seront conduites les affaires.

RÉCLAMATIONS

Organisation et bonne conduite

Conformément aux Codes de Bonne Conduite de LA COMPAGNIE CIF, LA COMPAGNIE IAS et LA COMPAGNIE IOBSP, Cyderal Finance a pris l'engagement de maintenir son adhésion, de suivre des formations réglementaires obligatoires annuellement, de justifier d'une assurance Responsabilité Civile Professionnelle chaque année, de produire le casier judiciaire de Cynthia Taieb, en sa qualité de présidente, et de déclarer immédiatement, sous peine de déchéance, tout événement susceptible de le modifier, enfin de respecter toutes les dispositions incluses dans lesdits Codes.

Traitement des réclamations

La réclamation peut être exprimée lors d'un rendez-vous et doit être adressée par écrit à la Direction de Cyderal Finance par courrier au 38 rue des Mathurins 75008 Paris ou par un e-mail contact@cyderal-finance.com.

Cyderal Finance accuse réception de la réclamation dans le délai de 10 jours ouvrables à compter de la réception de la réclamation ; et a deux mois maximum pour y répondre, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

En cas de réponse insatisfaisante le client peut ensuite contacter les médiateurs cités plus haut dans ce même document.

RGPD

Les missions confiées à Cyderal Finance nécessitant un accès, un stockage et l'exploitation d'informations personnelles, des clients, Cyderal Finance s'engage à respecter le **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)** entré en vigueur le 28 mai 2018.

Les données personnelles que les clients transmettent dans le cadre des activités et services proposés sont collectées et traitées par Cynthia Taieb, présidente de Cyderal Finance, en qualité de responsable de traitement.

Cyderal Finance s'engage à ne collecter et traiter les données recueillies qu'au regard des finalités de traitement convenues (consentement, nécessité contractuelle, respect d'une obligation légale) avec ses clients, à préserver la sécurité et l'intégrité, à ne communiquer ses informations qu'aux tiers auxquels il est nécessaire de les transmettre pour la bonne exécution des missions confiées.

Les données collectées concernant les clients et leurs proches, le cas échéant, seront conservées pendant toute la durée de la relation contractuelle et ensuite archivées pendant **un délai de cinq (5) ans**, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Conformément à la loi "informatique et liberté" les clients disposent sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. S'ils souhaitent exercer ces droits, il faudra en faire la demande auprès de Cynthia Taieb, par email, à l'adresse suivante : contact@cyderal-finance.com.

Les clients disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Information et des Libertés).

DATE ET SIGNATURE

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

Le Client

Fait à :

Date :

Signature :

Le Conseiller

Fait à :

Date :

Signature :